

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 88 (1937)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Affaires de la société

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en action, y compris la sienne. Les blocs ainsi dressés en observance des lois de la nature — protection dirigée — seront amenés à posséder un « *équilibre social à fugacité oscillante* ». Pour les besoins des choses du métier, nous avons eu occasion d'appeler cet état des choses : « *climax organisé* ».

Selon les vues de Gurnaud, forestier français, le « *sylvonome* » suisse H. Biolley, praticien réputé, a mis sur pied, avec le succès que l'on sait, « *Le Jardinage cultural contrôlé* » partout imprégné de ce pseudo-climax. Etant donné que les premiers grands rôles de la merveilleuse pièce qui se joue sur la scène de la sylve se situent au sol, le « *sylvonome praticien* » a donc pour devoir de veiller à l'organisation du « *berceau des semis* ». Les semis ayant été obtenus, il prend soin ensuite de les conserver, de les faire évoluer, car c'est de ce « *recrû naturel* », don gratuit de la nature, que dépend la précieuse pérennité du peuple socialisant de la forêt. Inutile d'insister sur ce fait qu'en effet la production gratuite, elle aussi, de toutes les valeurs directes et indirectes que la forêt dispense à pleines mains à l'humanité toute entière, dépend de sa permanence. Cette permanence naturelle totale ne peut au surplus se concevoir, pour éviter tous aléas, qu'à la faveur du mélange des âges, tout aussi bien de celui des éléments variés d'accompagnement et de ceux de grande classe, choisis parmi les meilleurs,<sup>6</sup> tels ils doivent constituer la charpente utile et les dômes majestueux de la futaie. Pour concrétiser l'affaire, citons le mot du regretté professeur Léon Dumas (Belgique) : « *La sylve, en son tout, est œuvre de son pied.* »

R. G. D.

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

**Rapport annuel du comité permanent pour 1936/1937,**  
présenté par son président, M. K. Knobel, inspecteur forestier cantonal à Schwyz, à l'assemblée générale de Stans, le 6 septembre 1937.

*Messieurs,*

Ainsi que le prévoient nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom du comité permanent, le rapport de gestion sur l'exercice 1936/37.

A fin juin 1937, l'effectif de nos sociétaires s'élevait à 523, soit 8 membres d'honneur et 512 membres ordinaires, dont 9 ont leur domicile à l'étranger. Comparé avec l'exercice précédent, cet effectif a subi une diminution de 2 membres. Ainsi, malgré la dureté des temps actuels, cet effectif n'a presque pas varié, constatation réjouissante qui montre bien quelle sont la valeur et l'importance de notre association. — Pour raisons d'économie, il fut décidé de renoncer, à l'avenir, à la

<sup>6</sup> La question de l'assolement en matière forestière. « *Journal forestier suisse* », octobre 1933.

publication annuelle de la liste des sociétaires. Elle n'aura lieu dorénavant que tous les trois ans, et cela au début de l'entrée en fonction du comité.

Nous avons à déplorer le décès de quatre sociétaires.

Qui aurait pu supposer que, peu de jours après la réunion annuelle de Herisau, nous serait enlevé notre collègue *Etter*, inspecteur forestier à Steckborn, lequel jouissait alors d'une excellente santé. Le 30 août 1936, un bain dans les eaux du lac de Constance lui fut fatal. — En 1899, après des études brillamment achevées, ce Thurgovien trouva aussitôt une occupation dans son canton, soit en qualité d'adjoint à l'inspection cantonale des forêts. Lors de la réorganisation forestière du canton de Thurgovie, en 1908, il fut mis à la tête de l'arrondissement III, à la suite de quoi il quitta Frauenfeld et se fixa à Steckborn. Cet endroit, ainsi que les forêts riveraines du Bodan inférieur, lui gagnèrent si bien le cœur qu'en 1919 il refusa d'accepter la direction du service forestier cantonal, qui aurait nécessité son transfert au chef-lieu du canton. Il sut faire des trois triages domaniaux de son arrondissement de vrais modèles. Les brillants résultats qu'il sut y obtenir lui facilitèrent beaucoup, dans la suite, son travail dans les forêts communales et privées. Il était devenu un vrai spécialiste dans la création, par voie naturelle, et le traitement de magnifiques peuplements d'épicéa et de chêne. Doué d'un remarquable don pédagogique, il se distingua dans la formation du personnel des préposés, ou encore dans l'enseignement forestier à l'école cantonale d'agriculture. — Il fit partie, de 1919 à 1922, du comité permanent de notre société, en qualité de secrétaire. — Ce cher collègue, un maître dans sa profession, nous fut repris à l'âge de 61 ans.

Le 22 novembre 1936, est décédé, à Coire, âgé de 78 ans, après avoir déployé une grande activité, notre membre d'honneur, M. *Fl. Enderlin*, ancien inspecteur forestier cantonal. Né à Maienfeld et élevé à Ilanz, M. Enderlin fit d'abord des études pédagogiques, après quoi il entra, sans interruption, à la division forestière de l'Ecole polytechnique. Ayant décroché le diplôme de forestier en 1880 et achevé le stage usuel, il débuta dans la carrière au canton du Valais. Peu après, soit en 1882, il entra dans l'administration forestière des Grisons, d'abord comme inspecteur de l'arrondissement d'Ilanz, puis de celui de Coire. En 1897, le Conseil d'Etat lui confia le poste d'inspecteur forestier cantonal, qu'il revêtit jusqu'à sa démission, en 1932. Cette longue période d'activité lui fournit la possibilité de donner à la sylviculture grisonne un caractère spécial. Il sut développer, en particulier, le domaine de l'aménagement des forêts et celui de la construction des chemins forestiers. Il voua une attention spéciale aux travaux de reboisement, à ceux de défense et en particulier à ceux contre l'avalanche. Lors de la révision de l'ordonnance forestière cantonale, en 1908, il réussit à faire augmenter de 9 à 13 le nombre des arrondissements forestiers, et à provoquer la création d'un office nouveau, soit des inspecteurs forestiers communaux. A la même année remonte la mise en vigueur d'une

« Instruction » sur un système unique de cubage et de classification du bois, la première de l'espèce en Suisse.

Il fit partie du comité permanent de la Société forestière suisse, de 1902 à 1917. Et, en 1923, notre société lui manifesta sa reconnaissance pour les nombreux services rendus en le nommant membre d'honneur. Il fut un des membres fondateurs de « l'Association suisse d'économie forestière » et de l'Association grisonne des propriétaires forestiers; il fit partie du comité des deux.

Avec l'inspecteur forestier cantonal Enderlin a disparu un sylviculteur qui compte de nombreuses initiatives à son actif.

Le 25 avril 1937, est décédé à Frutigen M. le D<sup>r</sup> *Bühler*, ancien conseiller national, âgé de 83 ans. Au bénéfice d'études juridiques, le défunt servit son pays dans divers emplois et charges. Il fut un des promoteurs et des animateurs des principales organisations bernoises de transport et de production de force électrique. Au sein de celles-ci, il sut préconiser l'exécution de travaux forestiers de défense, ainsi ceux contre l'avalanche sur l'alpe de Faldum, au-dessus de Goppenstein, ou encore dans le Kandertal (Bundergraben). Ayant ainsi fréquemment l'occasion de frayer avec le personnel forestier, il voulut bien devenir membre de notre société. En reconnaissance de ses mérites dans le domaine des travaux de défense, l'E. P. F. lui décerna le titre de docteur *honoris causa*.

Peu de jours après, soit le 29 avril 1937, est décédé, à Langnau près Zurich, M. *Tuchschmid*, ancien inspecteur forestier. Le défunt fut un des initiateurs et fondateurs de l'« Office forestier central » de Soleure et le premier président du comité directeur de l'« Association suisse d'économie forestière », créée quelques années plus tard. — Il était né, le 22 juin 1876, à Eisenach, que ses parents quittèrent peu après pour venir s'installer à Zurich. Après l'achèvement de ses études forestières, il est désigné, en 1904, comme adjoint de M. Meister, inspecteur des forêts de la ville de Zurich. Dix ans plus tard, il devient son successeur. Il eut à s'occuper d'emblée d'une tâche particulièrement difficile : la réorganisation de l'exploitation de ces forêts, très appauvries par des coupes extraordinaires. Réorganisation entraînant nécessairement une simplification de l'administration et une sensible diminution du rendement. Ce fut pour lui une tâche difficile aussi que de veiller à l'approvisionnement en bois de feu de la ville de Zurich, pendant les années de guerre. Toutes ces épreuves, ainsi que le mauvais état de sa santé, l'obligèrent, en 1925, à donner sa démission. Il se retira dans sa belle propriété de l'Albis, où une attaque d'apoplexie vint, de façon inattendue, mettre fin à son existence.

Je vous prie, messieurs, de vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de nos chers disparus.

Le comité permanent a liquidé, dans 4 séances d'un jour chacune, de très nombreuses questions administratives. Voici, brièvement résumées, quelles furent les principales :

Hier, dans la séance administrative, vous avez ratifié nos comptes de l'exercice 1936/37 et admis déjà le budget pour l'an prochain. Mais j'ai l'obligation, dans un rapport de gestion, de revenir brièvement sur ces questions.

Nos comptes indiquent une recette totale de 20.327,35 fr., tandis que les dépenses se sont élevées à 20.256,30 fr.; ils bouclent ainsi par un modeste boni de 71,05 fr. La réduction du subside fédéral de 6000 à 4800 fr. — conséquence de l'application du programme financier d'économies II de la Confédération — mit le comité dans l'obligation de réduire aussi les dépenses de notre société. Il est regrettable, en particulier, que cela ait exigé une diminution de l'étendue de nos périodiques. — Les moyens financiers de l'institut fédéral de météorologie, à Zurich, ne lui permettant plus de verser la subvention de 200 fr., pour la publication des rapports météorologiques mensuels, le contrat en vigueur jusqu'ici a été dénoncé. Dorénavant, il ne paraîtra plus qu'un résumé annuel, peu après le Nouvel-an.

Le budget 1937/38 prévoit un excédent de dépenses de 200 fr. Au cas où les prochaines mesures d'économie de la Confédération devraient entraîner une nouvelle diminution de subside fédéral, il y aura lieu d'étudier la question de voir comment il faudra empêcher une réduction de l'étendue de nos périodiques, par exemple en augmentant la cotisation des sociétaires. Et je voudrais saisir cette occasion pour prier nos collègues de nous venir en aide, par exemple en provoquant la publication d'insertions. — Le montant de la fortune de notre société était, le 30 juin 1937, de 10.409,55 fr. — J'adresse à M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, nos chauds remerciements pour ses efforts en vue du maintien de la subvention fédérale. De même à notre zélé caissier.

Touchant le *Fonds de publicité*, nous avons le plaisir de constater que, durant l'année écoulée, les cantons ont soutenu généreusement nos efforts pour la popularisation des questions forestières. Nous le reconnaissions volontiers et avec reconnaissance. — La vente de nos diverses publications forestières a donné un gain égal à la moitié seulement de celui que nous avions escompté. Au chapitre des dépenses, le poste principal est représenté par le coût de la publication de la table des matières des périodiques forestiers, soit 6403,10 fr. — Au budget, il a été prévu une somme de 4800 fr. pour les suppléments, la table des matières d'après les auteurs (votée hier) et les subventions à des publications forestières.

Le fonds de publicité s'élevait, à la fin de l'exercice, à 18.805,50 fr. Comparé avec le précédent exercice, il y a diminution de 3022,10 fr. causée surtout par la publication de la « Table des matières des publications forestières ». Dans notre dernier rapport, il avait été question de réserver une partie du fonds — sous forme de capital inaliénable — en vue d'assurer les moyens nécessaires à de futurs travaux de propa-

gande forestière. La décision à ce sujet sera prise lors de la prochaine assemblée générale.

Du *fonds Morsier* pour excursions, il a été prélevé deux subsides de 150 fr., en faveur de participants au congrès international de sylviculture, en septembre 1936, à Budapest. Le montant de ce fonds est aujourd'hui de 17.617,05 fr.

Je crois devoir noter que notre Société a tenu de témoigner ses sentiments patriotiques, en souscrivant, à l'emprunt pour la Défense nationale, une somme de 3000 fr.

Le nombre des abonnés de nos périodiques, au 15 mai 1937, était le suivant : à la « *Zeitschrift* » 1019 et au « *Journal* » 586, ce qui équivaut à une diminution de 1 pour le premier et de 21 pour le second. Je remercie nos deux rédacteurs pour leur activité désintéressée au service des organes de notre Société. Et je voudrais à nouveau attirer l'attention de nos sociétaires sur le fait que des journaux bien inspirés agissent non seulement de façon favorable sur l'économie forestière suisse, mais aussi dans notre propre intérêt. Un nombre d'abonnés élevé facilite et fait progresser nos tentatives en faveur de l'éducation forestière de nos populations; il permet, est-il besoin de le dire, d'équilibrer mieux notre budget. Mon voeu s'adresse particulièrement aux chers collègues de la Suisse romande, étant donné que, depuis deux ans, la diminution des abonnés du *Journal* a dépassé la cinquantaine.

Ainsi que cela ressort des comptes du « fonds de publicité », il n'a pas été publié de « suppléments » durant l'exercice écoulé. Les travaux préparatoires pour une semblable publication sont dans un tel état d'avancement qu'un nouveau cahier pourra, sous peu, voir le jour.

Des 14 « suppléments » publiés jusqu'ici — et en dépôt chez l'éditeur de nos journaux à Berne — il en a été vendu 44 exemplaires. Le stock actuel comprend les n°s 1 (*Der Plenterwald*), 4 (*Bois de râperie*) et 16 (*Der Nussbaum*). Sont épuisés, par contre, les n°s 6 (*Epoque de l'abatage et durée des bois*) et 8 (*Essais de carbonisation du bois*).

En mars 1937, a paru chez l'éditeur Büchler & Cie, à Berne, la *Table des matières des périodiques forestiers suisses*. Ainsi a été réalisé par notre société le postulat présenté, à l'assemblée générale de 1923, à Bâle, par l'adjoint forestier Oechslin. Si bien que, maintenant, praticiens et scientifiques disposent d'un moyen d'orientation pratique et soigneusement établi. Notre société est redevable de la plus vive reconnaissance à son auteur M. A. Henne, ancien inspecteur fédéral des forêts, qui a fait ce gros travail avec un réel amour et un soin particulier. Cela d'autant plus que M. Henne a renoncé à tout honoraire quelconque, et qu'il déclare rester volontiers à disposition pour la suite de la publication. Cet ouvrage honore non seulement la Société forestière suisse, mais aussi son auteur désintéressé. — Ce volume de 276 pages, embelli de magnifiques illustrations, a été

tiré à 1200 exemplaires. Le stock restant chez l'éditeur, au 31 mars 1937, était de 605 exemplaires.

La vente de la 2<sup>e</sup> édition de « *Forstliche Verhältnisse der Schweiz* » et de *La Suisse forestière* s'est améliorée un peu, grâce à une réduction de 50% du prix de vente. Toutefois, quelques années passeront encore avant son épuisement. Moins favorable fut la vente de « *Forêts de mon pays* », paru dans nos quatre langues nationales; ce fut le cas surtout pour les éditions en italien et en romanche.

Le fait que le coût de nos publications forestières est entièrement soldé est bien propre à nous tranquilliser. Toutefois, nous ne devons pas oublier qu'en l'absence d'une certaine réclame et d'une recommandation, auprès des propriétaires forestiers et du grand public, l'écoulement de ces livres subira un temps d'arrêt. L'œuvre d'orientation forestière du peuple ne peut qu'en pâtir. Notre comité permanent essaie de faire un peu de réclame en publiant, de temps en temps, des insertions dans nos périodiques forestiers. À vous, chers collègues, j'adresse à nouveau la prière de vouloir bien soutenir ces efforts.

Dans le dernier rapport de gestion, était exprimé le vœu qu'à l'occasion de l'exposition nationale de 1939, à Zurich, les cercles de producteurs voulussent bien, d'accord avec les consommateurs du bois, former une seule division et exposer en commun. Ce vœu a pu être réalisé. Ce sera la division III: « *Notre bois* », laquelle sera divisée en trois groupes: *a) Economie forestière*, *b) Le bois pour la construction et comme matière première*, *c) Le bois comme combustible et comme carburant; traitement chimique (cellulose, papier)*. La société forestière suisse est représentée, dans le groupe *a*) par son caissier M. Fleisch, inspecteur forestier.

L'an dernier, à la réunion de Herisau, le postulat avait été admis de chercher à activer la recherche scientifique forestière. L'orientation donnée hier, par M. le professeur Knuchel, vous a montré que notre comité s'en est occupé et devra continuer à lui vouer son attention. De même, il a examiné de près la situation actuelle de l'enseignement de la topographie et des cours de construction, à la division forestière de l'Ecole polytechnique. Il présentera à qui de droit, au moment voulu, une motion relative à ces questions.

La conférence des présidents des associations, qui se sont intéressées à la publication de la nouvelle carte de la Suisse, a été supprimée; les vœux et propositions dus à son initiative ont tous été pris en considération. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à son président M. Ed. Imhof, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Du 27 au 31 octobre 1936 eut lieu, à Berne, le premier *congrès suisse du bois*, organisé par le département bernois des travaux publics et sous la présidence d'honneur du chef du Département fédéral de l'intérieur. Cette manifestation récolta un succès complet. Plus de

800 personnes, intéressées à l'utilisation de cette importante matière première indigène, y prirent part. Elles ne manquèrent pas d'applaudir aux discours d'ouverture du président, M. *Bösiger*, conseiller d'Etat, et du président d'honneur, M. le conseiller fédéral *Etter*. Ces participants applaudirent avec enthousiasme cette pensée qui fut, en quelque sorte, le « motto » du congrès : « cela en accomplissement d'un devoir national et patriotique ». Ce nous fut un plaisir de constater le très grand nombre des forestiers et amis de la forêt, accourus pour assister aux nombreux conférences et démonstrations qui eurent lieu.

Ce premier congrès suisse du bois constitue, ainsi que le dit M. *A. Rohn*, président du conseil de l'Ecole polytechnique, dans son beau discours de clôture, un précieux acte d'entraide économique. La transformation du comité directeur de ce congrès en un « comité national pour le développement de l'économie forestière », nous offre la garantie que la matière première « le bois » non seulement va reprendre la place qu'il occupait autrefois, mais que de nouveaux emplois vont s'ouvrir pour lui. A tous ceux qui ont bien voulu participer à l'organisation de ce congrès si réussi, nous adressons les sincères remerciements de la Société forestière suisse.

Messieurs ! Dans le bref exposé qui précède, je vous ai orientés sur l'activité du comité permanent et fourni la preuve, je me plaît tout au moins à l'espérer, que la Société forestière suisse, fidèle à sa tradition, continue à travailler dans l'intérêt de notre chère forêt suisse. A la fin du rapport de gestion de l'an dernier, nous avions relevé la situation politique internationale si sombre, et rendu attentif aux différentes conséquences qui en découlaient. Dès lors, elle ne s'est, hélas ! pas encore améliorée. Par contre, il y a un progrès réjouissant dans la situation économique mondiale, provoqué, il est vrai, d'une part, par l'appui que fournit l'Etat à l'économie privée et, d'autre part, par la conjoncture favorable créée par les armements militaires. En Suisse, la dévaluation monétaire votée par le Conseil fédéral, le 26 septembre 1936, a agi puissamment sur l'économie du pays; pour la sylviculture, elle a été suivie d'une amélioration incontestable. Cette dévaluation, à laquelle est venue s'ajouter une amélioration générale du marché du bois, a provoqué un renchérissement des bois importés du dehors, ainsi que des succédanés du bois de feu. Il en est résulté une augmentation des possibilités de concurrence du bois indigène. C'est notre devoir de veiller à maintenir et à accélérer ce réveil de notre économie forestière. Cela non seulement par une politique saine et prudente des prix, mais aussi en adaptant autant que possible les exploitations aux besoins. Et aussi en témoignant aux mesures prises par nos autorités, qui poursuivent le même but, la compréhension et la confiance indispensables.

(Tr. : H. B.)

## Corrections à la « Table des matières des périodiques forestiers suisses » (1850—1936).

Les fiches nécessaires à la mise sur pied de ce répertoire sont au nombre de 7000, réparties dans 146 rubriques. Sachant cela, on se figure facilement que, malgré tous les soins apportés à son établissement, les omissions et fautes d'impression n'ont pas manqué.

Or, la Société forestière suisse a décidé la publication d'une *table des matières d'après les auteurs*. Le manuscrit en est déjà prêt. Cette prochaine publication fournira l'occasion de réparer ces erreurs et omissions. Le soussigné, lors de l'assemblée générale de Stans, a déjà exprimé le vœu qu'on veuille bien lui venir en aide à ce sujet. Il se permet de répéter ici son invitation et remercie, à l'avance, ceux qui voudront bien attirer son attention sur de telles fautes.

La dite « table des matières » étant déjà à l'impression et devant paraître à la fin de l'année, les communications à ce sujet ne pourront être prises en considération que jusqu'au milieu de décembre 1937.

*A. Henne.*

## COMMUNICATIONS.

### Les prix du bois de râperie pour 1937/1938.

La convention relative au bois de pâte, passée avec la *Hespa* en décembre 1936, avait été conclue pour une durée de deux ans. Une nouvelle fixation des prix contractuels de la deuxième année y était prévue, pour le cas où le développement de la situation économique justifierait une augmentation des prix.

Cette condition s'étant réalisée, la convention définitive a pu être établie dernièrement, cela sous forme d'un contrat additionnel à la convention de 1936. Elle prévoit, en particulier, ce qui suit :

*Prix de vente.* La *Hespa* payera, pour les livraisons de 1937/1938, par stère de bois de râperie de qualité normale, franco fabrique :

Rendu chantier	écorcé	non écorcé
Epicéa . . . . .	22 fr.	19 fr.
Sapin . . . . .	20 »	17 »
<i>Sur wagon</i> <sup>1</sup>		
Epicéa . . . . .	21 »	18 »
Sapin . . . . .	19 »	16 »

Ces prix sont de 2,80 fr. par stère supérieurs à ceux de l'année dernière.

*Primes de quantité.* La *Hespa* accorde des suppléments de prix aux fournisseurs, dont les livraisons de bois à papier dépasseront notablement les quantités qu'ils s'étaient engagés, par contrat, à livrer

<sup>1</sup> Plus les indemnités kilométriques usuelles.